

Commune LES THUILES

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt deux juin 2023 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Madame Corine YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Monsieur Cyril PROVIDO, Madame Nathalie CHALVET, Madame Aude BAZOGE.

Absent : Monsieur Guillaume SICARD.

Secrétaire de la séance : HONORE Françoise

Ordre du jour :

- Demande de subvention FNADT - Aménagement MAM.
- Décisions modificatives
Budget Commune et budget eau.
- Questions diverses

AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES n° 027/2023

En vue de développer les services de la petite enfance, Madame Le Maire propose à l'assemblée d'aménager des locaux situés dans le bâtiment de l'hôtel de ville en vue d'y accueillir des petits âgés de 3 mois à 3 ans dans le cadre d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Le coût de ces travaux a été chiffré à 4 703€ HT et peut bénéficier du soutien de l'Etat au titre du FNADT.

Après délibéré

Le Conseil Municipal,

- Considérant que la création de ce service permettra de répondre à l'attente de parents souvent confrontés à des difficultés de garde de leur(s) enfant(s).
- Considérant que l'accueil de ces jeunes enfants favorisera leur scolarité au sein de l'école primaire ouverte aux élèves dès l'âge de 3 ans.

Entendu l'exposé

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté pour un coût total de 4 703€ HT.

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre du FNADT une subvention sans laquelle la commune ne pourra concrétiser cette opération .

- **APPROUVE** le plan de financement suivant:

Etat FNADT 76,92%: 3 617,55€

Commune autofinancement 23,08% : 1 085,45€

- **S'ENGAGE** à mettre en oeuvre les travaux dès la notification du financement escompté.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès l'assurance de l'obtention de l'aide financière sollicitée.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 BUDGET EAU	n° 028/2023
--	--------------------

Madame Le Maire indique à l'assemblée que les services des finances publiques, lors de la prise en charge du budget eau ont constaté que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées. Elle propose de prendre la décision modificative suivante pour corriger cette erreur.

Compte 6811: - 30,00€

Compte 6222: + 30,00€

Le Conseil Municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** cette modification.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 BUDGET COMMUNE	n° 029/2023
--	--------------------

Madame Le Maire indique à l'assemblée que les services des finances publiques lors de la prise en charge du budget commune ont constaté que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées. Elle propose de prendre la décision modificative suivante pour corriger cette erreur.

Au 722 Recettes de fonctionnement: + 343,00€

Au 022 Dépenses de fonctionnement: +343,00€

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** cette modification.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ancien restaurant "les Séolanes"**

Madame le Maire rappelle aux élus la proposition évoquée en séance du 11 mai 2023 portant sur l'éventuel achat de l'ancien bar restaurant appartenant à M. Maure en vente depuis plusieurs années et les démarches entreprises auprès de l'établissement public foncier de la Région qui se chargerait de

l'acquisition de ce bien en lieu et place de la commune pour une période de 5 ans. Dans le cadre de cette procédure, les agents de la DDT en présence d'architectes affectés dans leurs services sont venus visiter cette propriété en vue d'une part définir un programme de travaux sur la réhabilitation de ce bien immobilier en appartements et d'autre part de préciser les enjeux de cette acquisition. Ils devront transmettre en mairie le rapport de cette visite afin de permettre aux élus de statuer sur ce projet.

- **Snack bar "Le Bistrot"**

Un nouveau candidat a fait part de son intérêt pour la reprise du snack bar communal en proposant la vente de tourtons et de plats cuisinés (à emporter ou à consommer sur place) qu'il cuisine dans son entreprise sise à GAP ainsi que le dépôt de pain et quelques denrées consommables de dépannage. Dans un premier temps, il propose une ouverture du mardi au dimanche de 7 heures à 14 heures. Ces horaires pourront être élargies dans la mesure où il trouve du personnel qu'il envisage de recruter pour tenir ce commerce. En fonction de ces futures embauches, il présentera sa candidature sur cette base en vue d'une ouverture le plus rapidement possible.

- **Coupe de bois**

Il est rappelé la vente de plusieurs lots de bois situés en dessus Clot Meyran à l'entreprise forestière SICARD qui devait effectuer au retrait des bois avant le 30 juin 2023. Cette coupe n'ayant pas été réalisée dans les délais impartis, l'ONF doit appliquer des pénalités de retard pour lesquelles M. SICARD Bernad a demandé la remise.

Par ailleurs, il demande l'autorisation d'emprunter la route de Miraval avec des grumiers en d'évacuer des bois appartenant à des privés.

Avis des élus : Défavorable sachant que cette vente a été consentie avec un rabais en l'absence d'une aire de dépôt de bois qui d'ailleurs doit être réalisée prochainement. S'agissant de la circulation de grumiers sur la route de Miraval, l'autorisation lui est accordée sous réserve de la remise en état de la chaussée en cas de dégradation. Un constat de l'état de la chaussée sera effectué en la présence de l'intéressé avant le démarrage de l'exploitation.

- **Messes d'été**

Les Guérins : le 8 juillet à 18 heures (Philippe en charge de l'organisation)

Les Prats : le 29 juillet à 18 heures (Corine et Françoise)

Miraval : le 12 août à 18 heures (Guillaume)

Clot Meyran : le 26 août à 17 h eures 30 (Aude)

- **Calendrier des manifestations**

30 Juin à 18 heures au Foyer Rural : Mémoires d'un village

6 juillet au Lauzet : Réunion des communes forestières (Philippe)

7 juillet à 18 heures au Foyer Rural : Réunion publique

8 juillet à 11 heures à la Scierie : Inauguration

La séance est levée à 22 heures 30

La secrétaire de séance,

Françoise HONORE



